



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
EN DATE DU JEUDI 9 MARS 1995  
OREE DE MARLY 78590 NOISY LE ROI

SONT PRESENTS :

Mesdames de GRAMONT - de la ROCHE de KERANDRAON - ROMAND

Messieurs BILLARD - GRIMAUD - LAHALLE - MAUGEY - RIZZO - SAGEAU - SONCARRIEU

Pour le Cabinet LOISELET & DAIGREMONT : Annie BRUNI

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame AUGÉ DUMAS

Messieurs MAUREL - MAURICE - REBOURCET

Les points suivants ont été évoqués :

SITUATION COMPTABLE :

Les documents habituels concernant la situation financière et l'état des soldes débiteurs de la Résidence sont remis à Messieurs WURMSER et GRIMAUD.

Puis Monsieur GRIMAUD fait un résumé sur la vérification des comptes de l'exercice 1994 qui a été faite chez le Syndic avec Monsieur WURMSER et précise que ceux-ci sont bien tenus.

Tous les postes des charges générales "HABITATION" par rapport au budget sont équilibrés.

Les charges "BATIMENTS" et "CHAUFFAGE" sont inférieures.

Les charges "ASCENSEURS" présentent un léger dépassement.

Le total général des dépenses de l'exercice est en dessous du budget.

La proposition de budget pour l'exercice 1995 diffusée par le Syndic aux Membres présents appelle une remarque : celle-ci est trop détaillée et ne permet pas de faire une synthèse des grands postes. Aussi, le Syndic informe qu'une récapitulation sera établie pour le 24 Mars afin qu'il en puisse en être discuté lors du conseil prévu du 5 AVRIL prochain.

LETTRE DE MONSIEUR MAUREL :

Madame de GRAMONT fait lecture d'un courrier de Monsieur MAUREL absent à ce présent conseil, proposant des modifications dans le déroulement et dans le processus des réunions de conseil syndical :

Il souhaite que les compte rendus soient soumis avant affichage à l'ensemble du conseil pour apporter éventuellement certaines rectifications.

Madame BRUNI précise que préalablement à la diffusion, ceux-ci font l'objet d'une vérification par Monsieur WURMSER.

Elle propose que lors de chaque réunion, il soit fait état des éventuelles remarques ou rectifications par les Membres du Conseil de la réunion précédente qui seront notées sur le compte rendu.

Monsieur MAUREL demande également que les convocations aient désormais un ordre du jour précis et qu'un cahier de liaison soit à la disposition de chaque Résident.

Pour ce dernier point, il est proposé un pupitre installé à l'extérieur de la loge.

Ces demandes font l'unanimité des Membres présents.



S.C.I. :

Madame de GRAMONT chargée de négocier la valeur de la part au sein du Conseil, demande au Gérant qu'une copie de tous les courriers des sociétaires souhaitant ramener la valeur de la part à 2000,00 Francs lui soit adressée systématiquement.

D'autre part, après diffusion aux Membres présents du projet de procès-verbal de l'assemblée du 8 Février 1995, Madame de GRAMONT propose un texte. Celui-ci sera étudié lors du prochain conseil.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE "POUBELLES DU SUPERMARCHÉ CHAMPION" ET NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LE BRUIT DU COMPRESSEUR :

Le Syndic précise qu'il reçoit de nombreuses réclamations de la part des Résidents du 34 et qu'il ne peut apporter de réponse satisfaisante qui puisse les rassurer.

Monsieur SAGEAU ayant apporté certaines précisions sur le plan définitif du permis de construire, le Conseil avale le projet. Il devra être déposé en Mairie sans délai par Monsieur SAGEAU après signature par le Syndic. (*Cette signature a été faite et le dossier retourné à Monsieur SAGEAU dès le lendemain du Conseil Syndical*).

La construction du mur doit résoudre le problème du bruit.

Compte tenu de l'heure tardive, la séance est levée à 21 H 30.

\*\*\*\*\*

PROCHAIN CONSEIL : MERCREDI 5 AVRIL 1995 à 18 H 00  
Salle du Conseil du Centre Commercial